

13 | La vente en copropriété : comprendre l'essentiel au travers de cas pratiques

Publics

Tout public

Niveau



Prix

105 € HT soit 126 € TTC

Prérequis

Connaissances de base en droit de la copropriété.

Méthode pédagogique :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

Objectifs :

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
- Appréhender le cadre juridique de la vente de lots et de parties communes en copropriété.
 - Identifier et traiter les problématiques récurrentes rencontrées dans la pratique par les notaires en la matière
 - Maîtriser les différentes formalités, exigées par le législateur, que le notaire et le syndic doivent accomplir à l'occasion des mutations en copropriété.

Méthodes d'évaluation :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

Moyens techniques :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

Modalités et délais d'accès :

- Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 24 juin.
- À l'issue de votre inscription, vous recevrez la confirmation d'inscription accompagnée de la convention de formation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

Formateur :

Marie-Pierre TOURNIER,

Juriste consultant et Animateur de formation du CRIDON LYON

PROGRAMME

3h30

I. Les mutations concernant les lots de copropriété

- Les restrictions au droit de disposer de son lot (clauses restrictives des règlements, art. 8-1 de la loi du 10 juillet 1965)
- Les formalités protectrices des intérêts des acquéreurs de lots (pré-état daté, fiche synthétique, CCH, art. L.721-2 et L.721-3, délai de rétractation, mesurage...)
- Les formalités protectrices des intérêts du syndicat des copropriétaires (loi 1965, art. 20, certificat art. 20II..., notification au syndic de tout transfert de propriété, Décret 1967, art. 6)

II. Les mutations concernant les parties communes de copropriété

- La cession de parties communes (générales ou spéciales)
 - Règles de majorité
 - Formalisme
 - Répartition du prix de vente
- L'acquisition aux fins d'intégration dans les parties communes
 - Majorités
 - Formalisme